

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 14 septembre 2020

**Présents :** MM. VIMONT (Président), INACIO, LOUVEL, GOMES PEDRO, TINOCO, GEPPERT  
**Excusés :** MM. CORNUAULT, NOYELLE, BIDARD, MERVAILLIE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## WEBINAIRE DE DEBUT DE SAISON

### *Courriers*

Voici le programme de toutes les réunions de début de saison que la Commission met en place sous forme de Webinaire, à 19h00.

- ✓ Vendredi 18 septembre : Critériums U10-U13
- ✓ Lundi 21 septembre à : Plateaux U6 à U9
- ✓ Vendredi 25 septembre : Critérium Espoirs U10-U11
- ✓ Lundi 28 septembre : Plateaux Espoirs U8-U9

## RECEPTION PARIS SG FC

### Réception de juin 2020

La Commission Football Animation remercie M. TURON, Responsable Technique du PSG, avec qui elle a pu échanger en visioconférence sur la structuration du club et notamment les équipes susceptibles d'être engagées par celui-ci sur les compétitions des catégories U6 à U13 Garçons et Filles.

Considérant que le club du Paris Saint Germain Football Club est la seule structure professionnelle du département des Yvelines, Considérant le niveau de jeu pratiqué par les équipes participants sur nos différents dispositifs départementaux et Espoirs notamment, Considérant que le club souligne qu'il est important pour lui de participer à nos dispositifs et que ces derniers s'intègrent parfaitement dans leur projet club, Considérant que M. TURON explique que le club est régulièrement soumis à des impératifs le liant à la structure professionnelle, qui peuvent avoir des impacts sur la participation de ses équipes sur nos dispositifs de compétitions départementales, Considérant que la Commission souhaite que chaque club participant à ses dispositifs puissent le faire, en permettant à ses licencié(e)s de pratiquer dans les meilleures conditions favorables à leur épanouissement, Considérant que la Commission souhaite que toutes ses rencontres se déroulent (avant, pendant et après) dans un climat serein.

**La Commission, au vu des échanges très constructifs et en accord avec le club du Paris Saint Germain F.C.,**

et après validation du Bureau du Comité de Direction du District, publie les équipes qui officieront de manière régulière sur nos dispositifs compétitifs départementales, à savoir :

- ✓ En Critérium Espoirs U10 = Equipe U10 B
- ✓ En Critérium Espoirs U11 = Equipe U11 B
- ✓ En Critérium Départemental sans distinction d'âge U10-U11 = Equipe U11F
- ✓ En Critérium Espoirs U12 = Equipe U13F
- ✓ En Critériums Espoirs U13 = Equipes U12 B

Comme expliqué, cette programmation sera susceptible de changer, de manière exceptionnelle, selon les impératifs du club PSG. Il est donc convenu que, dans ce cas de figure uniquement, le club prévendra la Commission et le club adverse (au plus tard le lundi qui précède la journée) du changement et précisera le niveau de l'équipe qui sera alignée le jour de la compétition. La Commission tient à préciser que cette autorisation est valable exclusivement pour le club du Paris Saint Germain F.C., du fait de son statut de club professionnel.

Aucun autre club ne pourra bénéficier des mêmes mesures et se devra de respecter les règlements en vigueur, le cas échéant il sera passible des sanctions prévues au règlement des compétitions.

## ENGAGEMENTS 2020/2021

### *Courriers*

#### ANDRESY FC

Inscription de 2 équipes U10/U11 sans distinction d'âge  
Inscription d'une équipe U12/U13 sans distinction d'âge

#### BUCHELOISE A.S.

Suppression de 2 équipes U10/U11.

#### POISSY AS

Ajout d'une équipe U12/U13 sans distinction d'âge.

#### NEAUPHLE PONT. RC

Inscription de 2 équipes U12/U13 sans distinction d'âge au lieu du Critérium Espoirs.

#### FOURQUEUX OMS

Inscription de 2 équipes supplémentaires sans distinction d'âge U12/U13.

#### HOUILLES SO

Inscription de 4 équipes U10/U11 par année d'âge.  
Inscription de 2 équipes U12/U13 par année d'âge.

#### ACHERES CS

Passage de ces 2 équipes U12/U13 sans distinction d'âge.

## U8-U9 Espoir

Liste des clubs dont la candidature est validée :

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CARRIERES S/S US
- ✓ CHATOU AS
- ✓ CELLOIS CS
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FEUCHEROLLES USA
- ✓ FONTENAY FLEURY FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ HOUDANAISE REGION FC
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ LIMAY ALJ
- ✓ LOUVECIENNES AS
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MAURECOURT FC
- ✓ MAUREPAS AS
- ✓ MONTESSON US
- ✓ MONTIGNY LE BX AS
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ POISSY AS
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES
- ✓ SARTROUVILLE FC
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VELIZY ASC
- ✓ VERNEUIL ENTENTE
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC
- ✓ VOISINS FC
- ✓ VIROFLAY USM

### *Critérium Espoir U10-U11*

Tous les clubs candidats ont reçu un mail leur demandant de fournir les coordonnées des éducateurs désignés pour chacune des équipes.

Cette réponse était demandée pour le **dimanche 6 septembre au plus tard**. Certains clubs n'ont toujours pas répondu, merci de faire le nécessaire rapidement.

Liste des clubs dont la candidature est validée :

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CARRIERES S/S US

- ✓ CHATOU AS
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ FONTENAY FLEURY FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MARLY LE ROI US
- ✓ MAUREPAS AS
- ✓ MONTESSON US
- ✓ MONTIGNY LE BX AS
- ✓ MUREAUX OFC LES
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ POISSY AS
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES
- ✓ SARTROUVILLE FC
- ✓ ST GERMAIN FC
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VELIZY ASC
- ✓ VERNEUIL ENTENTE
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VIROFLAY USM
- ✓ VOISINS FC

▫ La Commission accorde une dérogation aux clubs suivants :

- ✓ PARIS ST GERMAIN FC
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC

**Cette dérogation est soumise à l'inscription et la participation des personnes concernées à la formation C.F.F.2. avant le 31 décembre 2020.**

**Dans le cas de non respect de cet engagement, ledit club est susceptible de ne pas être repris sur le dispositif espoirs la saison suivante.**

#### Anomalie encadrement

- ✓ LOUVECIENNES AS
- ✓ MAULOISE US
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC

#### Candidature rejetée faute d'encadrement renseignée

- ✓CHANTELOUP LES VIGNES US
- ✓ HOUDANAISE REGION FC

## PLATEAUX U6-U9

### Inscriptions

Les inscriptions pour les plateaux U6-U7 & U8-U9 classiques sont possibles depuis la semaine dernière.

Pour le premier plateau U7 du 10 octobre, les inscriptions seront closes ce dimanche 20 septembre. Un mail a été envoyé pour vous rappeler la procédure d'inscription sur la nouvelle plateforme.

## CHALLENGE AUTOMNE U10-U13

### Inscriptions

Les inscriptions pour les journées de Challenge d'Automne sont désormais possibles [en cliquant ici](#).

Compte tenu des délais, les inscriptions pour les U10-U11 seront possibles jusqu'au 20 septembre. Celles pour les U13 sont closes.

## CRITÉRIUM ESPOIR U12-U13

### Webinaire

La réunion de présentation du dispositif qui s'est déroulée sous forme de webinaire ce lundi 14 septembre, est disponible en replay en [cliquant ici](#).

### Courriers

#### LIMAY ALJ

Demande du club pour évoluer dans des poules géographiques plus lointaines.

**La Commission ne peut accéder à votre demande, car cela impliquerait d'imposer à des clubs de se déplacer également de manière plus lointaine.**

### Auditions

#### CARRIERES S/S US

La Commission a reçu en visioconférence le club de CARRIERES S/S US qui malgré son forfait général en U13 la saison dernière, avait fait la demande d'intégration au Critérium cette saison.

Après avoir entendu M. BAKAR (responsable de la catégorie) et M. RIVIERE (membre du club), présentant leur projet et notamment leur organisation, en expliquant les raisons des problématiques de la saison dernière tout en mettant en avant ce qui serait mis en place cette saison pour y remédier,

**La Commission décide d'accepter la candidature du club de CARRIERES S/S US sur le Critérium Espoirs U12/U13 cette saison.**

**Elle effectuera un point à la fin de la 1ère phase pour s'assurer que le club est en mesure de respecter ce qu'il s'est engagé à mettre en place.**